

L'Assemblée générale des Communes forestières aura pour thème : Extension du risque incendie, quels aménagements des territoires ?



Afin de revenir sur cette année 2023 qui fut riche en événements concernant la forêt et le bois, l'association des Communes forestières des Hautes-Alpes convie élus et personnalités à leur Assemblée générale, ce samedi 23 mars de 9h à 12h30, à Savines-le-Lac.

Ces 10 dernières années, le risque incendie a touché aussi bien les communes du Nord que celles du Sud du département.

En tant que responsable de la sécurité dans les communes et en tant qu'aménageurs des territoires, les élu.e.s ont un rôle majeur à jouer dans la lutte contre les incendies, dans la protection des citoyens et dans la préservation des espaces forestiers !

Cette thématique sera au cœur des échanges lors de la prochaine assemblée générale des Communes forestières des Hautes-Alpes le samedi 23 mars 2024 à partir de 9h00, à la salle du Pole XXe à Savines-le-Lac.

De nombreux retours d'expérience de communes du département et de professionnels sont prévus, ainsi que les interventions de :

- **Jean BACCI**, Sénateur du Var et co-auteur de la loi visant à renforcer la prévention et la lutte contre l'intensification et l'extension du risque incendie.
- **Frédéric MORTIER**, Coordinateur de la mission interministérielle Politique de prévention et de lutte contre l'incendie de forêt dans un contexte d'extension et d'intensification du risque dû au changement climatique.

La Présidente Patricia Morhet-Richaud reviendra sur les événements marquants de l'année 2023 et les ambitions de l'association en 2024.

Communes forestières Provence-Alpes-Côte d'Azur

Communiqué de presse

Le 20/03/2024 08:31

Un verre de l'amitié clôturera la séance.

[Cliquez ici pour consulter le programme détaillé.](#)

Inscrivez-vous à cet événement via [notre formulaire en ligne.](#)

CONTACT

Marine OLIVEIRA — Chargée de communication

Communes forestières Provence-Alpes-Côte d'Azur

07 57 08 16 22 · marine.oliveira@communesforestieres.org